

Réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité permanent des anciens combattants, intitulé
L'intégration des chiens d'assistance au programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada

Le gouvernement du Canada (ci-après le gouvernement) se réjouit d'avoir la possibilité de répondre aux recommandations formulées dans le sixième rapport du Comité permanent des anciens combattants (CPAC). Le gouvernement souhaite remercier le CPAC pour ce rapport, ainsi que les témoins qui se sont présentés devant le Comité.

C'est avec plaisir que le gouvernement répond à chacune des recommandations du Comité, qui correspondent aux efforts importants déjà déployés par le gouvernement pour s'assurer que les membres des FAC et les vétérans ont accès à des ressources et des services de santé mentale adéquats et à des programmes de formation adaptés à leurs besoins particuliers.

1^{re} recommandation du Comité

Qu'Anciens Combattants Canada augmente le financement de la recherche canadienne sur les chiens d'assistance psychiatrique et établisse un partenariat avec ses homologues internationaux afin de coordonner et d'exploiter le nombre croissant de recherches disponibles dans le monde entier.

Réponse du gouvernement

ACC est partiellement d'accord avec cette recommandation et a pris l'engagement d'explorer des options en vue d'accroître le financement pour la recherche au Canada sur la façon dont les chiens d'assistance contribuent au bien-être des vétérans ainsi que pour établir un partenariat avec des homologues internationaux afin d'échanger et de mettre à profit les connaissances actuelles sur le sujet.

ACC mène et appuie des projets de recherche, surveille et interprète la recherche internationale et contribue une expertise en matière de méthodologie pour aider à orienter les décisions stratégiques, en plus d'échanger et de transférer des connaissances, autant au sein d'ACC qu'avec d'autres partenaires et intervenants. ACC a travaillé avec des groupes de vétérans et d'intervenants, des équipes de chercheurs des universités Laval, McMaster et McGill, et avec ses homologues des administrations associées aux vétérans des États-Unis et de l'Australie sur le sujet des études, nouvelles et en cours, menées sur la sécurité et l'efficacité de tous les types de chiens d'assistance pour les vétérans. L'objectif est également de comprendre les avantages potentiels des chiens d'assistance psychiatrique, surtout pour le bien-être des vétérans.

En 2015, ACC a financé un projet de recherche sur les chiens d'assistance mené avec l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV). Le but de cette étude était d'examiner les effets de l'acquisition d'un chien d'assistance sur les symptômes psychiatriques, sur le fonctionnement quotidien et social et sur la qualité de vie des vétérans souffrant d'un TSPT. Les résultats étaient quelque peu limités en raison du fait que seuls 18 des 31 participants initiaux ont terminé l'étude, mais indiquaient clairement que pour le petit groupe de participants, les chiens d'assistance ont contribué à une diminution des symptômes du TSPT, à une réduction modérée et durable des symptômes de dépression, et à une amélioration marquée du sentiment subjectif de bien-être lié à la qualité de vie en général. Cette étude n'a pas permis de confirmer que les chiens d'assistance ont une incidence sur l'utilisation des médicaments ou la dépendance à l'égard d'un membre de la famille ou d'un autre proche aidant pour les vétérans qui ont des problèmes de santé mentale. Les résultats de cette recherche ont été publiés en ligne¹. Partant de cette étude, un financement pour la recherche par Santé Canada, l'Université de Saskatchewan et l'organisme de charité UDEAMUS, ont appuyé une étude pilote visant la création d'une trousse d'outils pour l'utilisation de chiens

¹ Foire aux questions : <https://www.veterans.gc.ca/fra/help/faq/service-dog-pilot-study>;

Résumés graphiques : <https://www.veterans.gc.ca/fra/about-vac/research/research-directorate/info-briefs/service-dogs>

d'assistance pour le traitement de problèmes de dépendance chez les vétérans souffrant d'un TSPT. (<https://servicedogresearch.ca/>)

La recherche dans ce domaine a été rendue difficile en raison de divers problèmes associés à la méthodologie (p. ex., difficulté à recruter et à conserver un nombre adéquat de participants) et du manque de cohérence dans les normes relatives aux chiens d'assistance dans l'ensemble du Canada. Par exemple, on ne sait toujours pas si les bienfaits des chiens d'assistance psychiatrique sont supérieurs à ceux des chiens de soutien émotionnel en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de vie des vétérans souffrant d'un TSPT. ACC est résolu à explorer les possibilités d'aller plus loin dans l'étude des recherches sur ces questions de concert avec le gouvernement et des partenaires du milieu universitaire.

ACC demeurera en liaison avec les partenaires de recherche internationaux afin de s'assurer que le Ministère demeure au fait des connaissances scientifiques actuelles sur le sujet. ACC travaille actuellement en étroite collaboration avec le Département des anciens combattants (USVA) des États-Unis dans le cadre du programme pilote de cinq ans qui vise à fournir un service de dressage de chiens aux vétérans admissibles, ainsi qu'avec le ministère des Anciens Combattants en Australie dans le cadre de leur étude menée sur quatre ans pour examiner l'effet des chiens d'assistance pour les vétérans souffrant d'un TSPT. ACC proposera également un échange international des connaissances sur le sujet des chiens d'assistance par l'entremise du Comité de recherche sur les vétérans du Groupe des cinq. Ce comité travaille en collaboration sur des sujets de recherche prioritaires d'intérêt mutuel pour le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et des États-Unis.

2^e recommandation du Comité

Qu'après l'établissement de normes nationales, Anciens Combattants Canada consulte le département des Anciens Combattants des États-Unis au sujet de son programme pilote de cinq ans visant à fournir un entraînement canin aux anciens combattants admissibles dans la cadre de la *Puppies Assisting Wounded Service members for Veterans Therapy Act* ou de la *PAWS for Veterans Therapy Act*, et qu'il planifie la mise œuvre d'un programme pilote similaire au Canada en se fondant sur les premiers résultats et les pratiques exemplaires du gouvernement américain.

Réponse du gouvernement

ACC est partiellement d'accord avec cette recommandation.

ACC revoit présentement son approche quant aux chiens d'assistance en santé mentale et continuera de suivre la recherche émergente dans ce domaine, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, notamment les résultats du projet pilote sur cinq ans de l'USVA. ACC examinera les leçons apprises à la lumière des résultats de ce projet pilote et appliquera les éléments pertinents au contexte canadien. S'il s'avère qu'un projet pilote est considéré comme une approche appropriée pour le contexte canadien, ACC devra confirmer les autorisations légales et solliciter les autorisations de financement appropriées.

ACC s'intéresse aux données probantes visant à déterminer si les chiens d'assistance psychiatrique sont efficaces et répondent aux besoins des personnes ayant un trouble de santé mentale. Le projet pilote de l'USVA n'examine pas l'effet du chien d'assistance sur la personne que le reçoit. Il permet aux vétérans admissibles qui ont reçu un diagnostic de TSPT de participer à l'entraînement d'un chien dans le cadre d'un programme de santé complémentaire et intégré. Les vétérans qui participent au projet pilote prennent part aux cours d'obéissance de base et autres cours de dressage du chien, afin que le chien devienne éventuellement et dans la plupart des cas, un chien d'assistance pour une autre personne. La thérapie complémentaire consiste à dresser le chien et non à le remettre au vétéran une fois le dressage terminé. Ainsi, le projet pilote est conçu pour déterminer si la participation du vétéran au dressage du chien améliorera son autosuffisance, et rehaussera son sentiment d'utilité et son estime de soi.

Le programme pilote de l'USVA a obtenu l'approbation et le financement en 2021. En mai 2022, cinq (5) sites ont été sélectionnés pour accomplir cette tâche. En date d'août 2022, les travaux n'avaient pas encore commencé. Les résultats devraient être publiés dans cinq ans, une fois le programme pilote terminé; il n'y a donc pour l'instant aucun changement de politique à signaler.

ACC continuera à consulter l'USVA et les autres intervenants sur le sujet.

3^e recommandation du Comité

Qu'Anciens Combattants Canada assume les dépenses liées à un chien d'assistance psychiatrique pour les vétérans, sous réserve des conditions suivantes :

- Un ensemble de normes générales pour les chiens d'assistance a été établi;
- Le recours à un chien d'assistance psychiatrique est susceptible d'entraîner une réduction importante de l'intensité des interventions cliniques;
- Les vétérans peuvent démontrer périodiquement leur capacité à s'occuper d'un animal et d'assurer son bien-être.

Réponse du gouvernement

ACC est partiellement d'accord avec cette recommandation dans la mesure où le Ministère continue d'appuyer le financement de traitements efficaces, sécuritaires et fondés sur des données probantes, et qui produisent des résultats mesurables pour les vétérans.

En 2019, ACC a versé 245 000 \$ à Wounded Warriors Canada (WWC), par l'intermédiaire du Fonds pour le bien-être des vétérans, pour aider à étendre le programme de chiens d'assistance de WWC aux vétérans atteints du TSPT.

Pour tous les avantages médicaux d'ACC, le Comité d'examen des avantages médicaux (CEAM) du Ministère analyse les traitements proposés en se basant sur des données probantes. Il veille également à ce que l'inclusion de ces avantages soit sécuritaire, équitable, rentable, et réponde aux besoins des vétérans et favorise leur santé. Actuellement, les données probantes ne suffisent pas à justifier l'inclusion des chiens d'assistance psychiatrique dans la gamme des avantages offerts.

ACC continuera de surveiller les faits et d'évaluer sa position au fur et à mesure que des données probantes deviennent disponibles. Si les conditions proposées dans la recommandation se concrétisent, ACC envisagera la possibilité d'élargir les avantages offerts afin d'inclure les chiens d'assistance psychiatrique au même titre que les chiens-guides pour les personnes aux prises avec une déficience visuelle.

4^e recommandation du Comité

Qu'Anciens Combattants Canada appuie et favorise la création de normes nationales pour les chiens d'assistance au Canada en encourageant tous les fournisseurs de chiens d'assistance au Canada à soumettre leur documentation relative à leurs normes et leur matériel de formation à l'Organisme de normalisation de la recherche humaine, car il est associé à la Fondation canadienne des services de soutien assistés par animaux dans le cadre d'une initiative nationale visant à élaborer des normes nationales du Canada pour tous les types de services assistés par des animaux.

Réponse du gouvernement

ACC est partiellement d'accord avec cette recommandation et des travaux sont déjà en cours dans ce domaine.

ACC appuiera les organisations travaillant à l'élaboration de normes nationales en partageant leur message avec les groupes d'intervenants auprès des vétérans et, lorsqu'approprié, avec

des fournisseurs de chiens d'assistance en vue de mieux faire connaître le sujet et d'encourager la participation à l'initiative visant à élaborer une norme nationale.

5^e recommandation du Comité

Que, jusqu'à ce que des normes nationales aient été établies pour les chiens d'assistance au Canada, Anciens Combattants Canada (ACC) collabore avec les intervenants pour dresser une liste exhaustive de tous les fournisseurs et dresseurs actuels de chiens d'assistance au Canada et l'examine régulièrement afin d'assurer qu'ils sont régulièrement informés du processus d'élaboration des normes nationales, et qu'ACC donne un avis d'intention au groupe technique de l'Organisme de normalisation de la recherche humaine et de la Fondation canadienne des services de soutien assistés par animaux (FCSSAA) d'élaborer des normes nationales portant spécifiquement sur les chiens d'assistance pour les vétérans.

Réponse du gouvernement

ACC accepte cette recommandation et maintient son intérêt et son appui pour l'élaboration d'une norme nationale relative aux chiens d'assistance au Canada.

ACC appuie l'élaboration de normes bien étayées par les organisations de l'industrie des chiens d'assistance. L'ONRH et la FCSSAA travaillent déjà à l'élaboration de normes relatives aux chiens d'assistance. Ces organisations ont dressé et tiennent à jour une liste exhaustive des fournisseurs de chiens d'assistance au Canada. ACC estime qu'il s'agit du répertoire logique et utile pour ce type d'information. ACC continuera à collaborer avec ces organisations et à échanger des renseignements concernant leurs processus avec des intervenants auprès des vétérans.

En 2015, ACC avait entrepris des démarches pour établir une norme et attribué un contrat à cet effet à l'Office des normes générales du Canada. L'ONGC n'a pas réussi à obtenir le consensus des membres du comité quant à la possibilité d'établir une norme qui aurait les effets positifs escomptés.

Une des leçons essentielles retenues du projet de recherche de l'ICRSMV de 2015 est que l'élaboration de normes nationales spécifiquement pour les chiens d'assistance à l'intention des vétérans doit se faire à l'instigation de l'industrie et utiliser les connaissances et l'expertise d'organisations telles que l'ONGC afin que le travail progresse correctement.

6^e recommandation du Comité

Que le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires à harmoniser les règlements actuels ou à élaborer de nouveaux règlements afin d'accorder des droits de location et des droits d'accès aux transports et aux lieux publics aux chiens d'assistance qui démontrent leur capacité à accomplir des tâches de chiens d'assistance, et non seulement des tâches d'obéissance.

Réponse du gouvernement

ACC est d'accord avec cette recommandation.

ACC appuie le leadership du gouvernement du Canada visant à encourager les provinces et les territoires à harmoniser l'établissement d'un cadre réglementaire, législatif ou autre, afin de faciliter l'attribution de droit de location aux personnes avec des chiens d'assistance, leur accès aux transports et aux lieux publics.